

COMMUNE DE BOLLWILLER
Département du Haut-Rhin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 heures 00.

*Nombre de
Conseillers élus :* 27

*Conseillers
en fonction :* 27

*Conseillers
présents :* 24

*Conseillers
excusés :* 0

Procurations : 2

Absents : 1

Etaient présents : Daniel VONTHRON, Ginette CERDAN, Bertrand MORGENTHALER, Graziella ALESCIO, Matthias JULIEN, Paul BOLCHERT, Muriel GARNIER-HOLDER, Emmanuel FIMBEL, Danièle PELLEGRINI, Yann FLAMBARD, Martine LAENG, Alexandre TREILLE-BRET, Malika LEFEVRE, Olivier WALLISER, Esther WEISS, Mario PRIMUS, Solenne WYSS, Cyril ORIO, Emile VONFELT, Sandrine PARDI, Edouard VISSE, Aurélie JEHLE, Jean-Luc GINDER.

Absents : Eric GRABER.

Les conseillers ci-après ont donné procuration :
Dominique DEBENATH à Bertrand MORGENTHALER
Claudette PANCALLO à Jean-Paul JULIEN

Mme Ginette CERDAN, adjointe au Maire, assistée de M. Laurent SCHERLEN, Directeur Général des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire remercie les élus pour le soutien exprimé suite au décès de son épouse.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2026
2. Election des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales
3. Informations
4. Divers

1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08.04.2026

Mme Aurélie JEHLE souhaite savoir pour quelle raison aucune commission municipale dédiée à la communication n'a été mise en place. Mme Muriel GARNIER-HOLDER indique qu'elle répondra à cette question en fin de séance dans le cadre de l'exposé de ses missions.

Mme Aurélie JEHLE souhaite que la liste de Mme Sandrine PARDI soit représentée au sein de la commission municipale dédiée à la culture et au patrimoine. M. le Maire indique qu'il y est favorable.

Mme Aurélie JEHLE regrette que les membres de la liste de Mme Sandrine PARDI ne soient pas représentés au sein de toutes les commissions obligatoires ainsi que dans tous les organismes extérieurs. M. le Maire répond que les membres de ces différentes commissions et de ces différents organismes ont été régulièrement élus lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 8 avril 2026 et que le scrutin à la représentation proportionnelle ne s'applique pas à l'intégralité de ces organismes et commissions.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Aurélie JEHLE).

2) Election des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. L'élection se fait sans débat, au scrutin secret.

A l'issue du scrutin, la liste « Jean-Paul JULIEN » obtient 22 voix et la liste « Sandrine PARDI » obtient 4 voix (zéro bulletin blanc et zéro bulletin nul).

La liste des délégués et des suppléants élus est la suivante :

M. JULIEN Jean-Paul	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
Mme DEBENATH Dominique	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
M. VONTHRON Daniel	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
Mme CERDAN-DURWELL Ginette	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
M. MORGENTHALER Bertrand	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
Mme ALESCIO Graziella	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
M. JULIEN Matthias	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
Mme PANCALLO Claudette	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
M. BOLCHERT Paul	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué

Mme GARNIER-HOLDER Muriel	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
M. FIMBEL Emmanuel	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
Mme PELLEGRINI Danièle	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
M. FLAMBARD Yann	Liste Jean-Paul JULIEN	Délégué
Mme PARDI Sandrine	Liste Sandrine PARDI	Délégué
M. VISSE Edouard	Liste Sandrine PARDI	Délégué
Mme LAENG Martine	Liste Jean-Paul JULIEN	Suppléant
M. TREILLE-BRET Alexandre	Liste Jean-Paul JULIEN	Suppléant
Mme LEFEVRE Malika	Liste Jean-Paul JULIEN	Suppléant
M. WALLISER Olivier	Liste Jean-Paul JULIEN	Suppléant
Mme WEISS Esther	Liste Jean-Paul JULIEN	Suppléant

Se reporter au PV de l'élection.

3) Informations

M. le Maire indique aux élus que les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre 2026.

Mme Ginette CERDAN évoque les problèmes de harcèlement dont les élèves des écoles peuvent faire l'objet. M. Jean-Luc GINDER indique que la mise en place d'une boîte aux lettres destinée à recevoir les signalements des élèves pourrait être une solution.

Mme Ginette CERDAN rappelle que les élèves des écoles ont récemment participé à des jeux sportifs.

M. Bertrand MORGENTHALER annonce qu'une campagne de marquage va prochainement être lancée, notamment dans le secteur de l'étang. Il indique en outre qu'une zone bleue sera mise en place rue de la Gare et sur les parkings adjacents au rond-point situé au centre du village.

M. le Maire informe les élus que la SNCF sollicite le paiement d'une redevance de la part de la Commune dans le cadre de la mise à disposition du nouveau parking alors que les agents communaux entretiennent ce parking.

Mme Sandrine PARDI rappelle qu'il n'y a actuellement aucun accès au quai n°2 pour les personnes à mobilité réduite et qu'un rail dédié aux cycles serait en outre nécessaire pour accéder à ce même quai.

M. Jean-Luc GINDER souhaite savoir ce qu'il en est du marquage au sol rues de Mulhouse et de la Gare. M. le Maire répond que ce type de marquage n'est pas obligatoire mais qu'il reste ouvert à une réflexion en ce sens concernant la rue de Soultz.

M. Bertrand MORGENTHALER indique aux élus qu'une ligne continue est matérialisée à l'arrêt de bus situé au centre du village afin que les véhicules ne dépassent pas les bus pendant que les enfants en descendent.

M. Matthias JULIEN quitte la séance à 19h30.

M. Jean-Luc GINDER souhaite savoir comment imposer une réelle limitation à 30km/h au centre du village. M. le Maire répond que tout le centre est en zone 30.

M. le Maire annonce aux élus que les plateaux rue de Staffelfelden ont été repris car ils étaient initialement trop bas. Le marquage en dents de requin va y être réalisé prochainement.

M. Bertrand MORGENTHALER présente un compte rendu de la Journée Citoyenne qui s'est déroulée le 30 mai 2026.

Messieurs Olivier WALLISER, Edouard VISSE et Jean-Luc GINDER quittent la séance à 19h45.

Mme Graziella ALESCIO annonce aux élus qu'un jardin partagé va être créé sur le site de l'ancienne gendarmerie. Elle indique en outre qu'un nid à hirondelles va prochainement être installé rue de Nice, pour un coût estimatif de 10 000 €.

M. Alexandre TREILLE-BRET présente un point relatif à la sécurité des conseillers municipaux et rappelle les attaques dont peuvent faire l'objet les élus, ces dernières étant de plus en plus fréquentes, y compris sur les réseaux sociaux. Il rappelle les sanctions prévues dans ce cadre. M. Alexandre TREILLE-BRET annonce que M. le Maire et lui-même seront vigilants à ces attaques et prendront le cas échéant les mesures qui s'imposent.

M. Alexandre TREILLE-BRET rappelle que le Tour de France passera par Bollwiller le 18 juillet 2026. Des barrières de sécurité devront notamment être mises en place. Il indique en outre que la dernière édition de la cavalcade s'est relativement bien déroulée ainsi que le concert de l'Orchestre National de Mulhouse du 29 mai 2026 pour lequel M. TREILLE-BRET assurait la fonction de SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes).

Mme Muriel GARNIER-HOLDER annonce qu'elle présentera un point dédié à la communication lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Elle indique vouloir constituer un groupe de travail d'environ 6 personnes dans le cadre des dossiers relatifs à la communication.

M. Daniel VONTHRON annonce aux élus qu'il a réuni les associations au mois d'avril dernier avec Mme Esther WEISS, l'objectif étant de créer une coordination et un lien entre elles. Il annonce qu'une journée inter-associative sera prochainement organisée. Il rappelle en outre la difficulté de fédérer les jeunes au sein des associations. M. Daniel VONTHRON annonce par ailleurs que l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente fêtera prochainement ses 40 ans d'existence.

M. Daniel VONTHRON évoque l'action Uniday. Il s'agit d'une journée festive organisée par l'UNICEF ayant pour but de célébrer les droits de l'enfant et l'engagement des enfants et des jeunes partout en France. Il annonce qu'une action sera organisée dans ce cadre à l'école Les Mouettes. M. Daniel VONTHRON indique que l'assemblée des seniors s'est réunie à 2 reprises et qu'une sortie pour les seniors est prévue le 25 septembre 2026.

M. Emmanuel FIMBEL présente son activité dans le cadre de ses fonctions de conseiller municipal délégué. Il rappelle qu'il est notamment chargé du suivi des chantiers et de la rénovation des bâtiments communaux. Il indique que les projets actuels sont d'une part la rénovation de la salle « tennis de table » de la MJC Centre Social qui accueille la cantine et la rénovation du bâtiment situé sur la friche Wagner.

4) Divers

Mme Sandrine PARDI indique que l'association Omen Haze souhaite organiser un évènement à l'occasion de l'édition 2026 de la Fête de la Musique. M. Daniel VONTHRON répond qu'une rencontre avec ladite association eut été souhaitable en amont afin d'étudier sa proposition. Il indique en outre que les délais sont dorénavant trop courts pour envisager un évènement dans ce cadre, nonobstant l'organisation d'un autre évènement similaire par une autre association.

Mme Ginette CERDAN annonce qu'une collecte alimentaire organisée par Caritas aura lieu le 13 juin 2026.

Mme Aurélie JEHLE rappelle le problème rencontré lors de l'envoi des convocations à la dernière réunion du C.C.A.S. M. le Maire indique que le retard de délivrance des convocations relève de La Poste.

Fin de la séance à 21h00